



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : LOCATION DE MATERIEL ELECTROACOUSTIQUE, ECLAIRAGE SCENIQUE, VIDEO ET PRESTATIONS DE SERVICE D'ASSISTANCE A LA MISE EN OEUVRE ET EXPLOITATION POUR LES EVENEMENTS CULTURELS ET PROTOCOLAIRES ORGANISES PAR LA VILLE DE VINCENNES - LOT 2 MANIFESTATIONS PROTOCOLAIRES : LOCATION DE MATERIEL SCENIQUE, VIDEO PASSE AVEC LA SOCIETE PRESTACLES

**DÉCISION N° AU-18-405
EN DATE DU 24 DECEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6ème adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au Profil Acheteur de la Ville le 18/07/2018.

CONSIDÉRANT l'offre de la société PRESTACLES économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société PRESTACLES représentée par Monsieur LIVREAU Eric, Co-gérant directeur général, domiciliée PA des Petits Carreaux, 3 avenue des Orangers – 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE, l'accord-cadre de location de matériels électroacoustique, éclairage scénique, vidéo et prestations de service d'assistance à la mise en œuvre et exploitation pour les événements culturels et protocolaires organisés par la ville de Vincennes – lot n°2 manifestations protocolaires : location de matériel électroacoustique, éclairage scénique.

L'accord-cadre à bons de commande est passé pour une période initiale d'un an, reconductible de manière tacite une fois, pour une durée maximale de deux ans.

Le montant maximum annuel s'élève à 60 000 € HT soit 72 000 € TTC.

Les prix applicables sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181224-lmc1H5879H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/12/2018 Date de Publication : 24/12/2018

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181224-lmc1H5879H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/12/2018
Date de Publication : 24/12/2018